



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 114.138.800 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : KM 11 - RUE L ROUTE DES ZENATAS
AIN-SEBAA CASABLANCA
R.C. n° 33.373

AVIS DE REUNION

Les actionnaires de Unimer, société anonyme au capital de 114.138.800 Dh, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au bureau de la société UNIMER SA, au 15, Rue Jbel Saghro, Quartier CIL- Casablanca le :

Mercredi 21 Juin 2017 à 12 heures

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport Annuel du Conseil d'administration au 31/12/2016 ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2016 ;
- Examen et approbation desdits comptes ;
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi n°17/95 du 30 Août 1996 relative aux sociétés anonymes ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes ;
- Renouvellement du mandat des administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration ;
- Pouvoirs à conférer ;
- Questions diverses.

Les détenteurs d'actions « au porteur » doivent, pour assister à cette assemblée, fournir au siège de la société ou par fax au 05 22 36 86 14, une attestation émanant d'un organisme bancaire ou d'une société de bourse agréée, justifiant de la qualité d'actionnaire et du nombre de titres détenu par lui et ce, au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Conformément à l'article 121 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévus par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION